

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2014

Version: 2

Révision: 15.01.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** DIRKO HT**Code du produit**

465.763

705.705

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Matériel d'étanchéité

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Producteur/fournisseur :**

ElringKlinger AG

Max-Eyth-Straße 2

D-72581 Dettingen/Erms

**Service chargé des renseignements :**

1ET

e-mail: det.iam.sbd@elringklinger.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

UNIVERSITÄTSKLINIKUM FREIBURG

Vergiftungs-Informationen-Zentrale

Tel +49 761 270-4 36 00 / Fax -4 45 70

Mathildenstr. 1, 79106 Freiburg

<http://www.giftberatung.de>

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

#### Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

#### Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS07

**Mention d'avertissement** Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

triacétoxyéthylsilane

triacétate de méthylsilanetriyle

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2014

Version: 2

Révision: 15.01.2014

### Nom du produit DIRKO HT

(suite de la page 1)

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3 Autres dangers** non applicable

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

#### Composants contribuant aux dangers:

CAS: 17689-77-9 EINECS: 241-677-4	triacétoxyéthylsilane C R34; Xn R22 R14 Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302	2,5-<3%
CAS: 4253-34-3 EINECS: 224-221-9	triacétate de méthylsilanetriyle C R34; Xn R22 R14 Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302	2,5-<3%

**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**après inhalation :** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

**après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

**après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**après ingestion :** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

(suite page 3)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2014

Version: 2

Révision: 15.01.2014

**Nom du produit DIRKO HT**

(suite de la page 2)

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**: Aucune mesure particulière n'est requise.**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**:

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Des produits d'élimination sont libérés par réaction avec de la vapeur d'eau (humidité de l'air). Cf. à se sujet le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**Préventions des incendies et des explosions**: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage** :**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun** : non nécessaire**Autres indications sur les conditions de stockage** :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** :

Sans autre indication, voir point 7.

**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement**:

Des produits d'élimination sont libérés par réaction avec de la vapeur d'eau (humidité de l'air):

**64-19-7 acide acétique**

VME (France)

Valeur momentanée: 25 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm

IOELV (Union Européenne)

25 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm**Indications complémentaires** :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2014

Version: 2

Révision: 15.01.2014

### Nom du produit DIRKO HT

(suite de la page 3)

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuel :

##### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

**Protection respiratoire :** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

**Protection des mains :** Gants de protection (EN 374)

##### Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

##### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques (EN 166)

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Indications générales.

##### Aspect:

Forme :	pâteux
Couleur :	brun-roux
Odeur :	spécifique au produit
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

##### Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : >150 °C

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

##### Température d'inflammation :

Température de décomposition : Non déterminé.

Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

##### Limites d'explosivité :

inférieure : Non déterminé.

supérieure : Non déterminé.

Pression de vapeur : Non déterminé.

Densité à 23 °C: 1,29 g/cm<sup>3</sup> (ISO 2781)

Densité relative. Non déterminé.

(suite page 5)

FR



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2014

Version: 2

Révision: 15.01.2014

**Nom du produit DIRKO HT**

(suite de la page 4)

**Densité de vapeur.** Non déterminé.

**Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** non ou peu miscible

**Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.

**Viscosité :**  
**dynamique :** Non déterminé.

**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

#### 10.2 Stabilité chimique

#### Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë :

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

#### 64-19-7 acide acétique

Oral	LD50	3310 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1060 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	11,4 mg/L (rat)

#### Effet primaire d'irritation :

**de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.

**des yeux :** Effet d'irritation.

**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

#### Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique :

#### 64-19-7 acide acétique

EC5	78 (72h) mg/L (entosiphon sulcatum)
	2850 (16h) mg/L (pseudomonas putida)
EC50	47 (24h) mg/L (daphnia magna)
	11 (15 ') mg/L (photobacterium phosphoreum)

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2014

Version: 2

Révision: 15.01.2014

### Nom du produit DIRKO HT

(suite de la page 5)

IC5	4000 (16h) mg/L (scenedesmus quadricauda)
LC50	75 (96h) mg/L (Iepomis macrochirus)
	88 (96h) mg/L (pimephales promelas)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques :**

**Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation :**

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur.

#### Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

**Emballages non nettoyés :**

**Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 No UN

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR néant

ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2014

Version: 2

Révision: 15.01.2014

**Nom du produit DIRKO HT**

(suite de la page 6)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA

néant

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Polluant marin : Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**Indications complémentaires de transport :** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus**"Règlement type" de l'ONU:** -**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales :****Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**SECTION 16: Autres informations**

Les indications faites reposent sur le niveau actuel de nos connaissances: elle ne constituent toutefois aucune promesse de propriétés de produit et ne fondent aucun rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

R14 Réagit violemment au contact de l'eau.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

**Service établissant la fiche technique : 1ET****Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent